

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 23 avril à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Patrick VIVERGE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 8  
Nombre de présents : 6 (quorum : 5)  
Nombre de procuration : 2  
Nombre de votants : 8  
Date de convocation : 16 mai 2023  
Date de publication du procès-verbal sur le site internet : 13 juin 2023

**Présents** : Norbert BACKENSTRASS – Christine BERREZ – Isabelle BOURGEOIS – Frédéric GUÉRINET – Roland VANDELLE – Patrick VIVERGE.

**Absents excusés** : Sophie MAIRE – Laurent COURCENET.

**Procurations :**

Sophie MAIRE donne procuration à Mme BERREZ

Laurent COURCENET donne procuration à M. VIVERGE

M. Frédéric GUÉRINET est désigné par les membres du conseil municipal pour être secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 mai 2023

1. Décisions du Maire dans le cadre de sa délégation
2. Devis pour validation :
  - a. Devis pour renouvellement du certificat de signature (flux comptable/ACTES)
  - b. Devis pour mise en sécurité des caniveaux rue de l'église
3. Désignation d'un référent déontologue pour les élus
4. Attribution des subventions aux associations
5. Questions diverses
  - a. Droit de préemption urbain à valider
  - b. Élections sénatoriales

*M. le Maire ouvre la séance à 18 h 05.*

**Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 10 mai 2023**

Le PV de cette séance est approuvé, à l'unanimité, sans modification.

1. Décisions du Maire dans le cadre de sa délégation

Aucune décision n'a été prise par M. le Maire dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil municipal.

2. Devis pour validation

- a. Devis pour renouvellement du certificat de signature (flux comptable/ACTES)

M. le Maire présente ce devis aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, approuve à **l'unanimité** ce devis et autorise M. le Maire à signer ce devis.

### b. Devis pour mise en sécurité des caniveaux rue de l'église

M. le Maire présente deux devis en rappelant l'historique sur ce dossier. Ces deux devis sont mis en discussion. Au cours de ces échanges, M. le Maire regrette que ce sujet traine dans le temps puisque selon lui un danger réel est présent. En réponse à cela, il est évoqué par Mme BERREZ et par M. GUÉRINET le manque de détails sur ce qui sera réalisé dans les devis présentés. Il est également évoqué, par M. VANDELLE, la présence antérieure de chaîne qui n'ont pas été remises. De même, d'autres conseillers demandent pourquoi aucune solution d'urgence et temporaire n'a été mise en place pour pallier ce défaut de sécurité dont le M. le Maire a la charge : M. le Maire et M. BACKENSTRASS avec l'appui de l'employé municipal s'engagent à disposer des dispositifs pour une sécurisation immédiate (dès le lundi suivant le CM) des lieux. De plus, il est questionné par M. VANDELLE le problème de se stationner sur cette partie de la voirie et donc génère des problèmes. La suite des échanges porte sur les devis et leur contenu. Il est demandé par plusieurs membres du conseil de reporter le choix du devis puisqu'une situation d'urgence sera déployée. Cela va permettre de pallier le manque d'informations sur les prestations réelles et le cahier des charges donné aux artisans. Un conseil municipal sera planifié prochainement (9 juin) et permettra peut-être de décider d'une solution.

Suite à ces échanges, M. le Maire décide de reporter la validation d'un devis sur ce sujet.

### 3. Désignation d'un référent déontologique pour les élus

Il s'agit d'une mesure nationale pour accompagner les collectivités et leur permettre d'avoir des conseils sur l'aspect déontologique.

La Collectivité d'Agglomération du Grand Dole (CAGD) dispose d'un référent déontologique et M. le Maire propose de valider une délibération visant à bénéficier du même référent que le CADG.

Après délibération, il est approuvé à **l'unanimité** par le Conseil Municipal :

- **DE DÉSIGNER** Monsieur Christian DEGRANGE comme référent déontologue pour les élus de la Commune de Monnières ;
- **DE PRÉCISER** que Monsieur Christian DEGRANGE exercera ses missions pour la durée du mandat 2020-2026 ;
- **DE PRÉCISER** que tout conseiller municipal pourra saisir Monsieur Christian DEGRANGE selon les modalités définies dans la délibération ;
- **DE PRÉCISER** que Monsieur Christian DEGRANGE percevra une indemnité fixée à 80 € par dossier et que les crédits seront ainsi ouverts au budget.

### 4. Attribution des subventions aux associations

M. le Maire indique qu'il a rencontré une partie des responsables des associations (Foyer Rural, Chasse et Pêche).

Lors de la constitution du budget primitif, une somme totale de 2000 € a été prévue pour les subventions des associations.

Après ces échanges, il est mis au vote la répartition suivante :

Associations	Montant de la subvention année 2023
Foyer rural	600,00 €
US trois monts	600,00 €
La cantarelle	450,00 €
Pêche	200,00 €
Chasse	150,00 €

Après délibération, la répartition ci-dessus est approuvée à **l'unanimité**.

Pour terminer sur ce point, M. le Maire précise qu'il sera possible, si le besoin se faisait sentir, de verser le complément correspondant à une subvention similaire à celle de l'année 2022.

### 5. Questions diverses

a. Droit de préemption urbain à valider

M. le Maire rappelle l'historique sur ce sujet et en particulier la situation actuelle où une proposition d'achat a été faite sur le bâtiment. La municipalité a reçu une information et cela ouvre la possibilité à la municipalité de préempter. L'offre d'achat sur ce bâtiment est de 120 000 €. M. le Maire précise qu'il s'est renseigné sur une éventuelle préemption à sur un montant inférieur à l'offre d'achat et de la procédure associée. M. VANDELLE précise qu'il trouve cette opportunité intéressante et que le conseil dispose d'un délai de 2 mois à compter de la date de réception de la demande de préemption et qu'il n'y avait donc pas d'urgence à se prononcer aujourd'hui.

M. le Maire ajoute que selon lui il faudrait se prononcer rapidement, jugeant « correct » vis-à-vis des acheteurs potentiels d'avoir une visibilité sur la faisabilité de leur projet.

Mme BERREZ précise qu'elle manque d'informations et de détails sur cette opération et qu'il lui est difficile de se prononcer.

Au vous des échanges, une visite des locaux pourrait être envisagée pour se rendre compte sur site des possibilités du bâtiment.

Il est décidé de ne pas se prononcer au cours de cette réunion du conseil municipal sur l'éventuelle préemption.

*Suspension de séance à 18 h 55 suite à la sortie de plusieurs membres du conseil.*

*Reprise de la séance à 19 h 03.*

b. Élections sénatoriales

Le 9 juin, un conseil municipal aura lieu et devra désigner un délégué et 3 suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

c. Employé communal

Pour faire face aux besoins, il est envisagé de faire intervenir M. BOUDIN, employé municipal sur la commune de Champvans en renfort de notre actuel employé municipal. Ce soutien sera d'environ de 4 à 5 h hebdomadaire lors des forts besoins dans la commune.

M. le Maire demande l'accord de principe des membres du conseil sur cette éventualité. L'ensemble des membres y est favorable et s'accorde sur une période allant jusqu'au congés d'été.

d. Abeilles

En réponse aux nuisances, les ruches vont être prochainement retirées.

e. Nuisances sonores le dimanche

Face aux incivilités de certains habitants, M. le Maire envisage de prendre un arrêté règlementant cela.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par M. le Maire à 19 h 25.*

Le secrétaire de séance,  
Frédéric GUÉRINET



Le président de la séance,  
Patrick VIVERGE

